

Accompagner la mise en accessibilité des ERP, de la voirie et des transports

Améliorer l'accessibilité pour favoriser l'autonomie des personnes déficientes visuelles nécessite non seulement de connaître le cadre réglementaire mais également de pouvoir inscrire son action dans la démarche projet proposée par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

PRÉREQUIS

→ Avoir une expérience ou un projet dans la mise en œuvre de l'accessibilité ou une connaissance des besoins des personnes déficientes visuelles.

OBJECTIFS

- Comprendre le cadre réglementaire relatif à l'accessibilité pour les personnes déficientes visuelles,
- Établir des liens entre les difficultés d'usage des personnes déficientes visuelles et la réglementation,
- S'approprier les différentes phases d'un projet de réhabilitation et de construction,
- Connaître les solutions d'aménagements pour les personnes déficientes visuelles et les proposer à bon escient.

PUBLIC

→ Instructeurs en Orientation et Mobilité, instructeurs pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles, éducateurs et rééducateurs, techniciens de voirie, architectes, paysagistes, urbanistes...

INTERVENANTS

→ Instructeur en Orientation et Mobilité, expert en accessibilité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

→ Exposés théoriques, exercices pratiques, analyses de situations concrètes et de plans.

CONTENU

Le cadre réglementaire

→ Cadre réglementaire : la loi 2005 sur l'accessibilité,

- Les bâtiments,
- La voirie,
- Les transports.

→ Points de vigilance pour les personnes déficientes visuelles, besoins spécifiques

- Cheminements, obstacles, traversées piétonnes (BEV, feu de circulation), zones apaisées.
- Circulations int, ext, circulations horizontales, verticales, accès, accueil, signalétique, revêtements, équipements (mobilier, véhicules), éclairage.
- Analyse de projet, solutions d'aménagements.
- Lecture d'un plan, lisibilité de l'espace, choix signalétique, types de matériaux, solutions de guidage, éléments de mise en sécurité

Agir comme conseil en accessibilité

→ Les différentes phases d'un projet :

- Suivre et accompagner un projet,
- La relation au maître d'ouvrage,
- La relation au maître d'œuvre.

→ Les différentes commissions accessibilité

MODALITÉS D'ÉVALUATION

→ Quiz et exercices pratiques pendant la formation.



DATES

15 et 16 octobre 2024



DURÉE

2 jours



LIEU

Siège de la Fédération des Aveugles de France (Paris)



COÛT

Session Inter : 600€

Session Intra : Sur devis



DATE LIMITE D'INSCRIPTION

9 septembre 2024



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

**Formation en présentiel
Inter ou Intra-établissement**



NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 personnes maximum



CONTACT

Access Formation

Tél. : 01 44 42 91 95

**secretariat.formation@
aveuglesdefrance.org**